

LE SYSTEME D'ENQUETES MIS EN PLACE EN TUNISIE
SUR LE SECTEUR NON STRUCTURE
LE RECENSEMENT DES ETABLISSEMENTS

Mahmoud DRIRA

Institut National de la Statistique
TUNISIE

Le dispositif d'enquêtes mis en place en Tunisie, commence par identifier le secteur non structuré et mesurer son importance par rapport à l'ensemble de l'activité économique dans le pays, du point de vue des effectifs des établissements et de l'emploi, à partir d'un recensement exhaustif des établissements. Il essaie ensuite de comprendre en détail les mécanismes de son fonctionnement et des problèmes qu'il rencontre à travers des monographies de métiers.

En dernière étape il passe à la quantification des données du secteur non structuré à partir d'enquêtes spécifiques.

Ainsi ce dispositif comprend donc trois volets principaux :

- un recensement exhaustif des établissements de toutes tailles et dans tous les secteurs de l'activité économique,
- des monographies socio-économiques de métiers dans les secteurs secondaires et tertiaires où les petites unités sont dominantes,
- des sondages sectoriels, dont l'objectif principal est de collecter des données quantitatives permettant d'intégrer le secteur non structuré dans les agrégats de la comptabilité nationale.

1) - Le recensement permet de mesurer l'importance en effectifs du secteur non structuré dans l'économie tunisienne, branche par branche, pour justifier des études approfondies dans la branche. Il constitue le principal volet du système puisqu'à partir de ce recensement on réalise les deux autres volets qui lui font suite.

2) - Les monographies socio-économiques de métiers qui procèdent par entretiens au magnétophone d'un nombre restreint d'artisans permettent d'approfondir certains domaines que le recensement ne pouvait faire (puisque par nature, un recensement ne peut être trop lourd) afin de mieux saisir le secteur non structuré.

En effet, certaines questions telles que celles portant sur la production ou la valeur ajoutée ne peuvent être appréhendées de la même manière selon les secteurs et selon la taille des unités à étudier.

Il fallait donc diversifier les questionnaires et les adapter à la réalité de chaque branche d'activité, compte tenu des résultats qualitatifs des monographies.

Par ailleurs, les monographies ne visent pas à l'extrapolation, laquelle est du ressort des sondages sectoriels, mais facilitent l'interprétation des résultats quantitatifs de ces sondages.

3) - Les sondages sectoriels, effectués auprès d'un échantillon représentatif d'établissements permettent d'évaluer la valeur ajoutée, la production et les bénéfices réalisés dans le secteur en vue de sa prise en compte dans la Comptabilité Nationale.

Parallèlement à ce système intégré d'enquêtes auprès des établissements, une analyse comparative des diverses sources de données sur l'emploi, et des monographies ponctuelles, permettent de compléter le dispositif en y adjoignant une couverture du secteur non structuré non localisé.

De par les objectifs qui lui sont assignés et le volume des travaux nécessaires pour le réaliser, le recensement des établissements s'avère le volet le plus important de ce système. Dans ce qui va suivre, j'insisterai particulièrement sur ce volet.

Pour identifier le secteur non structuré dans le pays, le délimiter et mesurer son importance dans l'économie tunisienne, il fallait le recenser, c'est-à-dire recenser l'ensemble des établissements, quelles que soient leur activité et leur taille.

C'est la raison principale pour laquelle cette opération plus générale fait partie du système mis en place pour l'observation du secteur non structuré localisé.

Dans le cadre de ce système, la Tunisie a réalisé deux recensements d'établissements.

Le premier recensement s'est déroulé entre 1976 et 1978 étant donné les moyens limités mis à la disposition de la Division chargée de l'étude du secteur non structuré. Il a couvert tous les centres urbains érigés en communes. Il a permis de lancer les premières enquêtes pilotes sur le secteur non structuré et l'on peut affirmer qu'avec les monographies qui le suivirent et les sondages sectoriels dans les branches d'activité les plus importantes, ce recensement a été en même temps le point de départ et le test concluant du système.

Cette première expérience a montré que le secteur est plus important qu'on ne le croyait et qu'il était possible de surmonter les difficultés inévitables.

On a donc voulu généraliser l'expérience et l'intégrer dans un système plus large qui touche toute l'activité économique du pays, d'autant plus que la base de sondage qu'il constituait, se périssait rapidement.

En 1981, a été réalisé un autre recensement, avec pratiquement les mêmes objectifs et couvrant toutes les agglomérations. Une innovation a consisté à pousser l'investigation beaucoup plus loin que pour le premier recensement, afin de reconstituer l'entreprise à partir des établissements recensés.

A - OBJECTIFS :

1) - Le premier objectif du recensement est de fournir une photographie instantanée de la répartition des établissements et des entreprises par activité, nombre d'emplois et région géographique, et constituer ainsi une base de sondage indispensable à toute enquête sectorielle approfondie portant sur le secteur "non structuré" ou sur le secteur "moderne" (Recensement annuel des activités industrielles et enquêtes de conjoncture).

2) - Le deuxième objectif du recensement est d'aider à une meilleure connaissance du secteur non structuré et permettre une délimitation plus stricte et plus objective, mais essentiellement empirique à ce stade de l'enquête (1), entre secteur "non structuré" et secteur "moderne". La taille de l'établissement est le critère principal, mais la composition de la main d'oeuvre (salariés, aides familiaux, occasionnels), la forme juridique de l'établissement (s'agit-il d'une personne physique ou d'une société ?), l'existence d'une assurance ou d'une comptabilité sont autant de caractéristiques que l'on peut croiser afin de limiter le champ du secteur non structuré. Ce champ était laissé trop largement ouvert par le critère "moins de 10 emplois/10 emplois et plus" retenu pour assurer la stricte complémentarité des enquêtes sectorielles sur le secteur non structuré et du recensement des activités industrielles visant la collecte des données statistiques de base.

3) - Le recensement permet aussi de mesurer l'importance du secteur non structuré dans chaque branche de l'économie tunisienne tant au point de vue des effectifs des établissements que de la main d'oeuvre employée, afin de l'intégrer par la suite dans les comptes nationaux et les travaux de planification.

4) - Un quatrième objectif du recensement des établissements est de constituer une source de données sur l'emploi, complétant et recoupant les autres sources que sont le Recensement de la Population et l'Enquête annuelle sur l'Emploi auprès des Ménages. Certes le recensement

(1) Rappelons que nous attendons du complexe système d'enquêtes que nous sommes en train de décrire, qu'il nous permette de proposer une définition plus objective et plus théorique du secteur non structuré.

des établissements est moins fiable que les autres sources sur le plan des effectifs globaux, en raison de la tendance des petits patrons à minorer leurs effectifs ; mais pour tout ce qui concerne la répartition de la main d'oeuvre par branche et sous-branche d'activité, et par taille des établissements, il fournit des données uniques qui risquent de faire tomber bien des idées préconçues. Il apparaît ainsi que les établissements de trois emplois et moins représentent plus des 3/4 du nombre total des établissements et que les établissements de moins de 10 emplois occupent plus de la moitié de la main d'oeuvre du secteur privé en milieu urbain. Ce sont là des données importantes que tout dispositif d'observation sur l'emploi doit absolument mettre en relief, car elles peuvent modifier radicalement la perspective des politiques de développement.

5) - Un autre objectif du Recensement des établissements concerne l'appréhension des mutations structurelles qu'ont connues les diverses branches de l'industrie et du tertiaire au cours des dernières années.

En effet, le relevé de l'année de création de l'établissement met en relief quelques grandes tendances générales. Ainsi depuis 1970 et jusqu'en 1978, dans les secteurs du bois et de la mécanique, il s'est créé presque autant d'établissements qu'il en existait auparavant. La comparaison inter-branches de ces taux de création est très éclairante, même s'il faut en tempérer les résultats du fait de notre méconnaissance des taux de disparition.

D'autre part, en croisant l'année de création avec la superficie du local, les effectifs et la qualité de la main d'oeuvre, l'existence d'une assurance ou d'une comptabilité, etc., nous aurons une idée plus précise de la manière dont naissent et se développent les entreprises dans chaque secteur de l'activité économique, compte tenu de la conjoncture nationale et internationale, et des mesures de politique économique prises par les pouvoirs publics. Il convient bien entendu, d'être très prudent dans l'interprétation rétrospective et prospective (en fonction de l'année de création ou de la durée de vie) de données structurelles valables à un moment donné (caractéristiques de l'établissement à la date de passage du recensement), mais les résultats des sondages sectoriels plus approfondis nous fournissent des éléments indispensables à cette interprétation.

6) - Enfin le dernier objectif qui devait être essentiel mais auquel les deux recensements ne sont pas parvenus à apporter une réponse satisfaisante, était de servir de base à la mise en place d'un fichier national informatique des entreprises et des établissements non agricoles. Si cet objectif n'a pas été atteint, c'est principalement parce qu'il n'a pas été possible de susciter les collaborations inter-administratives nécessaires à un système de mise à jour opérationnel.

B - CHAMP

Toutes les activités économiques non agricoles s'exerçant dans un local sont recensées.

L'agriculture, la pêche et l'exploitation forestière sont exclues du champ du recensement.

Les activités ambulantes (marchés hebdomadaires compris) et les activités occasionnelles ou saisonnières (s'exerçant pendant trois mois et moins) ne sont pas non plus recensées, à cause de leur mobilité et des risques de double enregistrement.

Le travail à domicile est également exclu du champ du recensement car le porte-à-porte ne s'étend pas aux domiciles d'habitation pour lesquels aucun indice extérieur ne prouve qu'il s'y exerce une activité économique.

De même, les Administrations ne sont pas recensées, leur localisation et leurs emplois étant suffisamment connus par ailleurs.

En revanche, les zones industrielles et les unités de production ou de service de taille relativement importante et se trouvant hors des périmètres de communes et d'agglomérations sont incluses dans le champ du Recensement.

Du point de vue champ géographique, sont exclus également les établissements localisés au sein de la population dispersée et dont le faible nombre ne justifierait pas le coût de l'extension de la collecte : toutes les agglomérations sont donc râtissées.

C - CONCEPTS ET DEFINITIONS

L'unité d'Observation du recensement est le local où s'exerce une activité quelconque, c'est-à-dire tout lieu possédant un caractère topographique distinct matérialisé par son entrée, sans aucune autre exception que celle de la contiguïté : un même local peut avoir plusieurs entrées situées sur la même rue, ou bien sur deux rues différentes ; il peut avoir plusieurs étages, avec une seule porte d'entrée ; il peut abriter plusieurs activités différentes mais généralement liées entre elles. Il peut aussi abriter dans certains cas plusieurs artisans indépendants. Généralement, le local correspond à l'établissement défini comme étant "l'unité économique de production de biens ou de services exerçant sous une même autorité de direction un seul ou plusieurs types d'activités en un seul lieu".

L'Unité d'analyse est l'entreprise comprise comme l'ensemble des locaux, à l'exception des dépôts non gardés qui ne seront pas recensés, où s'exercent une ou plusieurs activités exploitées par une même personne physique ou morale.

Ces activités peuvent être totalement indépendantes à condition d'être exploitées par une même personne, c'est-à-dire que cette personne y exerce sa responsabilité de décision (dans le domaine de la production, de la gestion ou de l'administration), basée sur la propriété du fonds ou des moyens de production.

C'est donc un recensement de locaux à partir desquels on remonte aux établissements et aux entreprises.

D - METHODOLOGIE :

1) - Découpage géographique et collecte

Comme il a déjà été dit, il s'agit d'un recensement exhaustif des établissements, fondé sur un parcours géographique complet de l'ensemble du territoire communal et des agglomérations en milieu rural. Ce parcours est fait à partir du découpage détaillé élaboré lors du recensement de la population, qui divise chaque commune et agglomération en arrondissements, sections et îlots numérotés et cartographiés minutieusement.

Un tel découpage actualisé a permis de baser l'enquête de terrain sur un parcours géographique complet du territoire à recenser, chaque enquêteur se voyant confier un îlot, c'est-à-dire un ensemble de constructions entouré de rues mais non traversé par elles. Les îlots ainsi délimités étaient râtissés dans toutes leurs dimensions (pourtours, étages, sous-sols, cours intérieures, etc.). Tous les locaux à destination autre que le simple logement, c'est-à-dire tous les locaux où s'exerce une activité économique quelconque, étaient alors enquêtés, par interview directe du chef d'établissement. En cas d'absence renouvelée de celui-ci, l'enquête était effectuée auprès de l'employé responsable, et en cas de fermeture ou d'ambiguïté, auprès des voisins.

C'est ce système exhaustif et méticuleux qui a permis de recenser bon nombre d'activités clandestines qui passent fréquemment à travers les mailles d'enquêtes plus légères. Par exemple, un certain nombre d'ateliers clandestins travaillant sans enseigne, et le garagiste ainsi surpris en pleine activité, prétend, par peur du fisc ou plus généralement d'un contrôle quelconque, qu'il est en train de réparer sa propre automobile : l'enquête de voisinage et l'observation directe permettent alors de les recenser néanmoins.

La méthode d'enquête est donc l'interview et l'observation directe en même temps, en faisant le porte-à-porte dans toutes les communes et agglomérations.

2) - Le questionnaire - Reconstitution des entreprises :

Le questionnaire donné en annexe est rempli pour chaque local, tel que précédemment défini.

Volontairement, on a conçu un questionnaire léger où l'on relève:

- la localisation géographique détaillée du local
- l'identification précise du local
- l'identification du ou des locaux rattachés à ce local
- l'usage du local
- l'activité exercée dans le local
- le statut juridique du local
- le nombre d'emplois détaillés.

Par rapport au recensement de 1976-78, un effort d'amélioration dans le recensement de 1981 a porté particulièrement sur l'identification de l'entreprise et des locaux qui en dépendent.

Le point de départ est le local, qui constitue l'unité d'observation, et qui est identifié par sa dénomination ou son sigle extérieur, s'il en existe, et son adresse.

Si le local fait partie d'une entreprise individuelle exploitée par une personne physique, le nom de cette personne est relevé, et il est demandé si elle exploite d'autres locaux.

Trois cas peuvent se présenter :

- La personne n'exploite pas d'autres locaux : il s'agit d'une entreprise à établissement unique.

Local, établissement et entreprise sont alors confondus.

- La personne exploite d'autres locaux (il s'agit d'une entreprise à établissements multiples) et le local où l'on se trouve est un établissement secondaire.

On demande alors l'adresse et l'activité du local où le chef d'entreprise exerce habituellement, pour reconstituer l'entreprise.

- La personne exploite d'autres locaux (entreprise à établissements multiples) et le local où l'on se trouve est un établissement principal où le chef d'entreprise exerce habituellement, et on demande alors la liste des établissements secondaires exploités par le chef de l'entreprise, dans le même domaine d'activité ou dans d'autres domaines.

Si le local fait partie d'une société (personne morale), et s'il n'est pas le siège social, l'adresse du siège est alors demandée ; s'il est le siège, on dresse alors la liste des locaux ou succursales dépendant du siège.

Chaque questionnaire rempli pour un local secondaire ou une succursale sera aussitôt orienté vers le dossier rue-flot de l'établissement principal ou du siège, et versé dans un dossier entreprise, dès que le siège ou l'établissement principal aura été enquêté : le contrôle des différentes déclarations sera ainsi immédiat.

Normalisation des noms et adresses :

D'autres problèmes particuliers doivent aussi être résolus avec un soin particulier, pour la reconstitution des entreprises.

Il s'agit essentiellement du relevé des noms et adresses.

Le nom pose tout d'abord un problème de transcription. Celle-ci doit être en principe normalisée ; mais en réalité, elle est nécessairement laissée à l'initiative de l'enquêteur, et il est sans doute

nécessaire de prévoir un contrôle pour la normalisation. En tout état de cause, le cachet ou l'en-tête de facture fait foi, mais il n'est pas toujours disponible.

Toujours en ce qui concerne l'attribution du nom, les règles suivies pour l'établissement de la carte Nationale d'Identité, sont adoptées à savoir :

- Ce nom est limité au nom de famille, éventuellement précédé de BEN ou BEL, mais transcrit en un nom unique (BENYOUNES) et non BEN YOUNES.
- Il est suivi du prénom (Mohamed) et enfin du nom du père : (fils de ALI).

La particule éventuelle (EL) est éliminée, ou reportée après le nom, entre parenthèses.

Un répertoire de normalisation des noms et prénoms est établi à cette fin.

Chaque personne physique est individualisée par sa date de naissance (jour, mois, an), et chaque personne morale par la date de création de l'entreprise, ce qui permet de résoudre le problème des homonymes.

L'adresse pose des problèmes encore plus délicats. Les personnes physiques et morales doivent en effet être localisées facilement, avec précision et sans ambiguïté. Un problème de transcription par les enquêteurs et de contrôle se pose donc exactement dans les mêmes termes que pour les noms de famille. Il doit donc être procédé à une normalisation des noms de rues à partir de la nomenclature des voies afin de permettre la reconstitution des entreprises et le classement alphabétique des établissements et des entreprises.

Ces problèmes d'exploitation s'ajoutant aux problèmes de collecte font, il est vrai, de ce recensement une opération très lourde et coûteuse. Mais en plus des avantages de ce recensement pour la mise sur pied d'un répertoire informatique d'établissements et d'entreprises, une appréhension du secteur non structuré ne pouvait se faire correctement sans cette opération.

E - PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS TIRES DU RECENSEMENT DES ETABLISSEMENTS :

Importance du secteur non structuré en Tunisie :

On peut résumer les principaux enseignements tirés du recensement des établissements comme suit :

1 - Dans sa définition la plus large (milieu urbain et rural, activités localisées dans des établissements ou ailleurs) le secteur non structuré en Tunisie représenterait près de 40% de l'emploi non agricole et près de $\frac{1}{4}$ de l'emploi total en Tunisie.

Ce sont surtout les secteurs du Textile, du commerce de détail, du Bâtiment qui fournissent le plus d'emplois "non structurés" (près de 25% de l'emploi non agricole et 63% de l'emploi non structuré).

Les secteurs où les formes de non structuration représentent la plus forte proportion de l'emploi sont en premier lieu les Réparations et les autres Services (98%) puis le commerce de détail, la Mécanique, le Textile et le Bois et Ameublement (entre 70 et 75%).

Si l'on exclut les activités non localisées, le secteur non structuré représenterait près de 18% de l'emploi non agricole.

Dans l'ensemble 56% des emplois du secteur non structuré ne sont pas localisés (dont près des 2/3 se trouvent en milieu urbain).

2 - Dans son sens le plus restrictif (définition du secteur non structuré "moderne" au sens du BIT) excluant le travail à domicile et clandestin, le commerce et certains services personnels, (hôtellerie, restauration et débit de boissons), le secteur non structuré comprendrait 36% des établissements et 23% de la main-d'oeuvre dans le secteur privé et 8% de la main-d'oeuvre totale agricole.

Un tel poids du secteur non structuré dans l'emploi est considérable quelle que soit la définition adoptée et le domaine d'activité. Quelles que soient les hypothèses émises quant à la productivité des travailleurs dans ce secteur, leur poids dans la formation du Produit National ne peut plus être tenu pour négligeable et l'on est en mesure actuellement, grâce à l'ensemble du système intégré d'enquêtes sur le secteur non structuré, de réévaluer le Produit National Brut, et de dégager les possibilités d'augmenter sa croissance en traçant une stratégie adéquate de promotion du secteur non structuré.

ANNEXE
QUESTIONNAIRE DU RECENSEMENT
DES ETABLISSEMENTS 1981



INSTITUT NATIONAL
DE LA STATISTIQUE

RECENSEMENT DES ÉTABLISSEMENTS
1981

①

I.- LOCALISATION :

Gouvernorat :	<input type="text"/>	Section :	<input type="text"/>
Délégation :	<input type="text"/>	Ilôt :	<input type="text"/>
Commune, arrond. ou aggl ⁿ :	<input type="text"/>	N° Questionnaire :	<input type="text"/>
Quartier ou lieu-dit :	<input type="text"/>		

g d c - a s i

II.- IDENTIFICATION DU LOCAL :

1 - Dénomination commerciale ou sigle (enseigne) :

2 - Adresse

Numéro nat. voie nom voie lieu-dit

Adresse normalisée

esc. éta localité Numéro nat. voie nom voie ou lieu-dit

3 - Le local est exploité par :

- une seule personne : **personne physique** (entreprise individuelle) 1 → passez à III
- plusieurs personnes associées : **personne morale** (société ou autre) 2 → passez à IV

III.- **Personne Physique** (entreprise individuelle) :

1 - Personne qui exploite et qui a la responsabilité de gestion de l'entreprise (1) :

Nom

Prénom Fils de

Nom Normalisé

2 - Exploite-t-elle d'autres locaux (dépt non gardé exclu) ?

NON : Entreprise à établissement unique → **établissement autonome** 1 → passez à 5

OUI : Entreprise à établissement multiples dont le local est :

- l'établissement **principal** (2) 2 → passez à 4
- un établissement **secondaire** 3 → passez à 3

3 - Si établissement secondaire : Local où le Chef de l'Entreprise exerce habituellement :

Dénomⁿ Com^{le} :

Adresse :

Numéro nat. voie nom voie lieu-dit

esc. éta localité

Activité :

(1) : Vérifier qu'il s'agit du véritable Chef d'Entreprise et non de la personne qui tient le local (gérant, contremaître...) et qu'il n'y a pas d'associés.

(2) : Etablissement où le patron exerce habituellement.

MAROC
MINISTÈRE DU PLAN
DIRECTION DE LA STATISTIQUE

FRANCE
INSEE
ORSTOM

ASSOCIATION INTERNATIONALE
DES STATISTICIENS D'ENQUÊTES

**SEMINAIRE
SUR LES STATISTIQUES
DE L'EMPLOI
ET DU SECTEUR NON STRUCTURE**

**Rabat, 10-17 Octobre 1984
rapport des sessions et communications
tome 2**

MAROC
MINISTÈRE DU PLAN
DIRECTION DE LA STATISTIQUE

FRANCE
INSEE
ORSTOM

ASSOCIATION INTERNATIONALE DES
STATISTICIENS D'ENQUÊTES

SEMINAIRE
SUR LES STATISTIQUES
DE L'EMPLOI
ET DU SECTEUR NON STRUCTURE

RABAT, 10-17 OCTOBRE 1984
RAPPORT DES SESSIONS ET COMMUNICATIONS
TOME 2

PARIS - JUILLET 1985